



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 01097

Numéro SIREN : 349 900 480

Nom ou dénomination : EKY LIS AUDIT

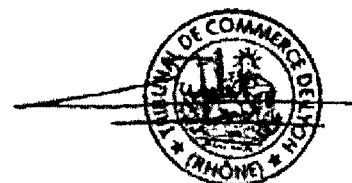
Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2015 sous le numéro de dépôt A2015/024613



4651542

Dénomination : EKYLIS AUDIT
Adresse : 11 rue Guilloud 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1989B01097
n° d'identification : 349 900 480
n° de dépôt : A2015/024613
Date du dépôt : 02/10/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
23/09/2015



4651542

EKYLIS AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 45 920 euros

Siège social : 11, Rue Guilloud, 69003 LYON

349 900 480 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze
Le vingt trois septembre
A dix huit heures trente

Les associés de la société EKYLIS AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 11, Rue Guilloud 69003 LYON.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Henri PACAUD, en sa qualité de Président de la société.

M. Bernard BEZAUD est désigné comme secrétaire.

Madame Véronique RACCAH, Commissaire aux Comptes de la Société, est absente.

Mme Pascale GENTIL est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,



- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une cession d'action,
- Constatation de la démission de deux directeurs généraux et nomination d'une nouvelle directrice générale en remplacement
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cession par EKY LIS au profit de Mme Pascale GENTIL de 1 action lui appartenant dans la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Bernard BEZAUD de démissionner de ses fonctions de directeur général, prend acte de cette démission à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement Mme Pascale GENTIL demeurant 48 rue Etienne Richerand à Lyon 3^{ème} pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Mme Pascale GENTIL, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Mme Pascale GENTIL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Les associés donnent dès à présent quitus à l'ancien directeur général pour sa gestion sur l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Paul PACAUD de démissionner de ses fonctions de directeur général, prend acte de cette démission à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Les associés donnent dès à présent quitus à l'ancien directeur général pour sa gestion sur l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Pierre-Henri PACAUD

Le secrétaire
Bernard BEZAUD

Mme Pascale GENTIL

« bon pour acceptation des fonctions de directrice générale »

bon pour acceptation des fonctions de
directrice générale